

POLARISATION INTERRÉGIONALE ET TERTIARISATION DE LA SOCIÉTÉ

Alain LIPIETZ

Centre d'Etudes Prospectives
d'Economie Mathématique Appliquées à la Planification

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
FRANCE
POLARISATION
TERTIAIRE (SECTEUR)

RESUME. — Les recherches marxistes sur les rapports entre modes de production et sur le développement inégal permettent de rendre compte de la polarisation interrégionale des revenus et des qualifications dans l'agriculture et l'industrie. Le présent article étend cette analyse au cas des emplois tertiaires, en montrant le lien entre tertiarisation de la société et polarisation interrégionale, via la division du travail sous la domination des rapports capitalistes. Aux multiples travaux empiriques vérifiant la théorie ici présentée dans le cas de la France, l'article ajoute une exploitation du recensement de 1975, par branches et qualifications, appliquée à un échantillon de régions jugées représentatives.

FRANCE
POLARISATION
REGIONAL DEVELOPMENT
TERTIARY SECTOR

ABSTRACT. — *Interregional Polarisation and Tertiarisation of Society.* — Marxist research on the relations between the modes of production and on unequal development offers an understanding of interregional polarisation of income and qualifications in agriculture and industry. The present article extends this analysis to cover tertiary employment by showing the connection between tertiarisation of society and interregional polarisation via the division of labour under the dominance of capitalist relations. To the many empirical works confirming the theory presented here in the case of France, the article adds a review of the 1975 census by branch and qualifications, applied to a sample study of regions considered to be representative.

Deux grandes tendances ont marqué le développement économique de la France depuis la Libération : la polarisation du territoire, le développement inégal des régions, pas seulement en termes physiques (exode rural), mais surtout en termes de pouvoirs, de revenus, de qualifications ; la prolifération des emplois tertiaires, qui contraste avec l'écroulement des emplois primaires et la lente progression des emplois secondaires.

On pense généralement que la crise actuelle accusera le second trait : les emplois créés à l'avenir, s'il s'en crée, seront presque tous tertiaires. Nous ne discuterons pas ici de cette hypothèse, mais nous chercherons à évaluer ses conséquences quant au premier trait : *ce développement de l'emploi tertiaire aura-t-il lui aussi des effets polarisants sur l'espace français* (1) ?

La réponse des économistes libéraux à cette question est non. Elle est en effet au confluent de deux corps de doctrine portant respectivement sur le premier et le second fait : la doctrine de W. Rostow sur le « décollage » et celle de Colin Clark sur les « trois âges du développement ».

Selon la thèse rostowienne, les ensemble spatiaux (régions ou nations) dont nous constatons l'inégal développement sont comme les enfants chez Piaget : tous passeront par les différents stades qui les amèneront à l'âge adulte, et le fait qu'ils ne soient pas

(1) Cette étude, réalisée au CEPREMAP, a été financée par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, et publiée en [9].

nés à la même date explique qu'à l'heure actuelle ils ne soient pas tous adultes. Les pays (ou régions) « en voie de développement » n'ont pas encore connu le stade de l'adolescence : le « décollage ». Ils sont simplement en retard, il n'y a qu'à prendre patience. Colin Clark précise cette histoire universelle du développement : après l'âge « primaire » (agricole) vient l'âge « secondaire » (industriel) puis « tertiaire » (post-industriel). Le « décollage industriel » des régions qui, en France, étaient encore agricoles à la Libération, aurait eu lieu pour l'essentiel sous les présidences de Ch. De Gaulle et G. Pompidou. Leur « tertiarisation » suivra, et ainsi tout le territoire français accèdera uniformément aux avantages de la civilisation post-industrielle...

Telle n'est pas notre vision des choses. Dans nos travaux antérieurs sur la structuration de l'espace français ([7], [8]), nous nous étions inspirés des thèses critiques, maintenant classiques, adressées par les marxistes dans les années 60 à la théorie des « étapes du développement ». Cette critique se transpose aux relations interrégionales de façon d'autant plus pertinente que, les frontières nationales n'offrant plus un découpage a priori, les relations socio-économiques apparaissent bien comme *constitutives* des régions. La structure de l'espace (économique et social) n'est en effet que la dimension matérielle des rapports sociaux. Il n'y a pas de région « pauvre » ou « sous-développée » : il n'y a que des régions de pauvres, de chômeurs ou de « marginalisés » et, s'ils le sont, c'est parce que des rapports sociaux précis polarisent richesse et pauvreté, pouvoir et dépendance, et les répartissent dans l'espace. La polarisation entre deux ensembles spatiaux n'est donc pas l'indice d'un « retard » de l'un sur l'autre, mais plutôt d'une complémentarité (et d'un antagonisme) sous la domination du « centre », c'est-à-dire de l'ensemble spatial où s'est développé et concentré de façon cohérente le mode de production hégémonique : le capitalisme. C'est la raison pour laquelle les inégalités s'accroissent avec le développement : on a pu parler d'un « développement du sous-développement ». Cette expression n'est pas fautive, à condition de rompre avec une conception étroite (celle des années 50-60) du « sous-développement ». Aujourd'hui, on comprend mieux qu'être « sous-développé » ne signifie pas nécessairement être privé d'emplois industriels, mais être privé d'emplois qualifiés, d'emplois décisionnels. Ce fut la grande leçon du début des années 70 : la révolte contre les « boîtes à ouvriers spécialisés », les « usines-pirates » de l'Ouest français, sanctionnait un certain type de développement industriel, pourtant assez réussi quantitativement.

En est-il de même avec le « développement tertiaire » ? Il faut, pour répondre, savoir pourquoi le tertiaire se développe et, surtout, quel tertiaire. Le tertiaire est-il lui-même un ferment de polarisation, ou au contraire, comme le pensent les optimistes, un ciment de l'égalisation sociale ?

I. LA « PROLIFÉRATION » DU TERTIAIRE.

On peut définir par « activité tertiaire » tout ce qui n'est pas mise en valeur du capital dans la production de marchandises. A priori, cette définition nous permet de délimiter deux groupes d'activités tertiaires : celles qui sont liées à des formes précapitalistes dans la formation sociale française et celle qui sont liées au développement même du capitalisme. Les premières, souvent désignées comme « archaïques », comprennent une bonne part des professions libérales, du commerce, de l'artisanat. Même en ce qui concerne les secondes, le tertiaire « moderne », il faut distinguer, car la division des activités individuelles ne recoupe pas exactement la division entre unités économiques (entreprises ou autres organismes). Dans l'entreprise industrielle tend à se développer une division du travail entre intellectuels et manuels, décideurs et exécutants, entre les fonctions de production, de commercialisation, d'accumulation du capital : ce qui engendre autant d'*activités tertiaires internes au secondaire* (et au primaire) lui-même. Puis certaines de ces fonctions peuvent s'autonomiser, faire l'objet de l'activité d'unités économiques séparées, qui constituent alors des branches du secteur tertiaire (commerce, banque, ingénierie, etc.), auxquelles il faut ajouter le secteur public, spécialement attaché à la reproduction des conditions générales du développement capitaliste (administration, enseignement, santé, etc.) : tout ce que je désignerai par « *tertiaire externe* » (2).

Phénomène le plus spectaculaire du développement récent de la France, la « prolifération » du tertiaire moderne (3) est donc le produit d'un triple mouvement qui dérive fondamentalement de lois de la division du travail sous la domination des rapports capitalistes (4) : la division manufacturière du travail s'autonomise, à l'intérieur même des entreprises du secteur secondaire, les fonctions intellectuelles ; la division sociale du travail s'autonomise, par rapport à ces entreprises, les activités tertiaires en un secteur tertiaire ; l'accumulation capitaliste en général, et plus particulièrement ce processus de division du travail, exigent le développement d'un secteur spécialement affecté à la reproduction élargie des « conditions

(2) Cette distinction est assez importante. Selon le recensement de 1975, le secteur tertiaire représente 51,4 % des emplois. Mais il comprend des métiers de type secondaire à raison de 23,8 %. En revanche, le secteur secondaire comprend 17,5 % de métiers de type tertiaire (le fameux « tertiaire du secondaire »). En fin de compte, les activités de type tertiaire ne représentent que 45,6 % du total des emplois.

(3) Sur les transformations de la société française, voir le très important article de L. THÉVENOT [13].

(4) Voir FREYSSNET [4], LIPPIETZ [10].

	Production	Organisation, gestion encadrement du personnel et de la production	Fonction technique (études, recherches, essais, contrôles, laboratoires)	Administration, finance, traitement de l'information	Manutention, magasinage, conditionnement	Fonction commerciale (distribution, marketing, relations publiques)	Autres	Total
Dordogne	79	5	2	7	6	1	0	100
Nord	70	7	4	9	8	2	0	100
Bouches-du-Rhône	59	8	10	12	7	3	1	100
Hauts-de-Seine	43	7	14	20	7	8	1	100
Paris	32	4	6	32	8	17	1	100
Ensemble	65	8	5	11	7	3	1	100

TABLEAU 1

Répartition par fonctions des effectifs de l'industrie dans quelques départements caractéristiques en 1971, en %.

Source : *Economie et statistique*, n° 67, mai 1975

extérieures générales » du développement capitaliste (administration, enseignement, santé, etc.).

La comparaison des deux séries : part des emplois tertiaires et part des salariés des secteurs tertiaires dans la population active totale, sur les quatre recensements depuis la Libération, montre un remarquable parallélisme des deux progressions. Tout se passe comme si la division manufacturière ou technique du travail alimentait en permanence la division sociale (en secteurs).

Une première conséquence résulte de cette analyse : le développement du tertiaire est le complément exact de la déqualification des activités proprement secondaires, puisqu'il résulte d'une autonomisation du versant intellectuel du travail. Or cette première (et très grossière) division du travail a immédiatement une dimension régionale, tout à fait caractéristique du développement industriel des années 60 : à l'explosion du tertiaire parisien correspond la généralisation des emplois industriels déqualifiés en province, que ce soit par création de « boîtes à O.S. » à la campagne, ou par déqualification des anciennes régions industrielles.

Quant au développement des activités des services et de la fonction publiques, nous en savons l'importance « technico-économique » (conditions générales extérieures de l'accumulation capitaliste) et « socio-économique » (stabilisation de « couches moyennes »). Ces remarques ont elles-mêmes une dimension spatiale. L'emploi public joue un rôle important dans la régulation sociale régionale : par l'absorption du chômage latent, par la création d'autres emplois tertiaires induits (villes de garnison par exemple).

Si la part des services publics dans le secteur tertiaire est restée à peu près constante de 1954 à 1968, elle progresse d'un coup de 1968 à 1975. Or les seules catégories socio-professionnelles croissant de plus de 8 % entre ces deux dates sont les « profes-

seurs et chercheurs » et les « services médicaux et sociaux ». Ces deux « professions » sont classées « cadres supérieurs » et « cadres moyens ». Il est évident qu'une telle progression se traduit par une banalisation et exige sans doute une déqualification. D'ailleurs ces professions sont féminisées respectivement à 47 % et 80 %. Nous devons donc être vigilants quand nous verrons la « qualification tertiaire » d'une région augmenter grâce à ces catégories professionnelles.

Voyons plus à fond le lien entre tertiarisation et division du travail, qui contredit la vision idyllique de la « société post-industrielle ».

La polarisation des emplois industriels est un phénomène connu. Elle est le produit de la soumission réelle du travail au capital. Le capital ne se contente pas en effet de dominer formellement le producteur par le biais du salariat. L'approfondissement du rapport de production capitaliste lui-même implique une dépossession des puissances intellectuelles, du « savoir-faire » du producteur direct. Cette tendance a atteint une manière d'aboutissement, dans les années 50, et en particulier dans les industries d'équipement des entreprises et des ménages : le « fordisme » (5), caractérisé par l'extrême parcellisation du travail et l'incorporation de savoir-faire dans la machinerie. Principe d'organisation du travail qui autorise la disjonction de trois fonctions au sein du processus productif : conception-ingénierie, usinage et fabrication qualifiée, montage et assemblage. Cette disjonction fonctionnelle autorise à son tour une segmentation du marché du travail selon les qualifications requises, et celle-ci rend possible une décomposition des processus productifs sur différents bassins de main-d'œuvre. Mais cette polarisation entre les fonc-

(5) Voir LIPIETZ [10].

tions « intellectuelles-qualifiées » et les fonctions « manuelles-déqualifiées » se révèle « à double fond ». Car, *au sein même du tertiaire*, la polarisation se redouble suivant les mêmes lignes de force.

Ces tendances sont remarquablement vérifiées par l'analyse à laquelle L. THÉVENOT [13] soumet la catégorie des employés. A l'intérieur des entreprises, par exemple, le développement de l'informatique tend à condamner au chômage la profession des aides-comptables. En revanche, se développe une polarisation massive des métiers de l'informatique : à un pôle les 20 000 ingénieurs et cadres techniques supérieurs, à l'autre pôle les 103 000 opérateurs et perforateurs. Naturellement, si au premier pôle on compte une femme pour dix hommes, en revanche, en bas de la gamme, on compte 26 000 femmes pour... 800 hommes ! La *féménisation* est justement un indice, certes indirect mais sûr, de la prolétarianisation, de la déqualification d'un métier, par-delà les faiblesses des statistiques de qualification. Elle permet, croisée avec la statistique des salaires, de mettre en valeur ce phénomène fondamental pour notre étude : la *polarisation des emplois tertiaires*.

La division du travail à l'intérieur même du tertiaire (interne et externe) est certes beaucoup moins développée que dans le domaine des activités industrielles. Mais c'est justement cela qui doit nous préoccuper : si le tertiaire part d'une situation où le travail manuel (ou plutôt déqualifié) et le travail intellectuel (qualifié) sont généralement fusionnés, cela veut dire que le développement du tertiaire, en

s'accompagnant d'une polarisation, jette les bases d'une nouvelle disjonction spatiale, et d'une nouvelle forme de polarisation interrégionale, déjà sensible dans le traitement mécanographique et maintenant électronique de l'information comptable.

Le principal résultat auquel nous sommes arrivés, c'est que *la prolifération et la polarisation des emplois tertiaires sont deux phénomènes corrélés parce que dérivant d'une cause unique* : l'accumulation capitaliste et le mouvement de division du travail qu'elle engendre. Que ce soit par le biais de l'absorption de nouvelles sphères par le capital, ou par l'approfondissement de la division du travail dans les sphères qu'il domine déjà. Quand les « tertiaires » étaient les prêtres et les clercs, il y en avait peu, mais ils étaient à peu près égaux. Si nous allons vers une société capitaliste tertiaire, elle sera polarisée.

Or, nous savons que ces mêmes lois de l'accumulation capitaliste engendrent une autre polarisation, spatiale celle-là, entre les régions.

II. LA DIMENSION RÉGIONALE DU DÉVELOPPEMENT DU CAPITALISME FRANÇAIS.

Qu'il y ait un rapport entre la polarisation spatiale et l'activité tertiaire, c'est une évidence de base : « La plus grande division du travail matériel et du

TABLEAU 2
Structure des activités économiques et qualification des « cols blancs » en 1975
en % de la population active ayant un emploi.

Régions	France	Province	Rég. Par.	Rh-Alpes	Nord P.C.	Alsace	Centre	Bretagne	Midi-Pyr.	Lang. Rous.	Prov. C.A.
Primaire	10,1	12,7	0,9	7,4	5,6	4,9	13,4	23,2	18,9	16,4	6,7
Secondaire	38,5	39,2	36,2	44,0	48,3	46,6	40,1	29,1	32,1	28,1	31,7
dont : Equipement	10,4	9,6	13,1	12,2	8,4	13,3	13,0	6,7	5,9	2,6	6,1
Intermédiaires	8,7	9,1	7,1	11,2	15,7	9,8	7,7	3,2	6,5	6,2	6,6
Consom. tradit.	7,5	7,9	6,1	10,0	12,9	11,0	7,0	4,3	7,6	4,9	3,6
Agro-alimentaire	2,9	3,2	1,8	2,4	3,6	3,6	2,8	4,4	2,5	2,7	2,8
Bâtiment	9,1	9,4	8,1	9,2	7,7	9,0	9,7	10,5	9,5	11,8	12,5
Equip./second.	26,9	24,5	36,2	27,2	17,5	28,4	32,3	22,9	18,4	9,2	19,2
Tertiaire	51,4	48,1	62,9	47,6	46,1	48,4	46,4	47,7	49,0	55,5	61,6
dont : Commerce	12,9	12,8	13,5	12,3	13,6	13,4	12,3	12,4	12,5	14,2	15,8
Serv. aux part.	9,6	9,2	11,0	9,6	7,8	9,7	8,4	9,1	9,4	11,4	12,8
Serv. aux entr.	3,8	2,9	6,9	3,9	2,7	3,0	2,8	2,2	2,5	2,9	4,5
Finance	2,7	2,0	5,1	2,2	2,0	2,4	2,2	1,7	1,9	2,2	2,3
Non marchand	16,3	15,7	18,4	14,2	14,5	14,5	16,0	16,9	17,7	18,4	18,7
Transp. télécom.	6,1	5,5	7,9	5,6	5,5	5,4	4,8	5,5	5,1	6,3	7,5
Structure C.S.P.											
Tertiaires											
Cadres Supérieurs		5,4	11,3	6,2	5,0	6,7	4,8	4,8	5,8	6,2	7,2
dont c. féminins	23,2	22,9	23,7	23,8	20,8	22,0	22,8	22,6	26,7	23,0	22,4
Cadres Moyens	12,7	11,5	16,9	12,9	11,7	12,1	11,0	10,7	11,7	12,0	13,1
dont c. féminins	45,2	44,6	46,6	45,6	40,7	39,2	45,5	45,9	47,0	48,0	44,6
Employés	17,7	15,8	24,0	17,5	16,3	18,0	15,4	12,9	16,3	16,1	18,3
dont employés	63,9	62,1	68,1	63,0	58,8	62,7	65,2	64,4	58,5	56,4	62,4
Surqualification relative											
CS/E		-9	+24	-7	-19	-2	-18	+1	-6	0	+4
CM/E		+2	-2	+3	0	-7	-2	+15	0	+3	0

Source : LIPPIETZ [9].

travail intellectuel est la séparation de la ville et de la campagne » disait déjà Marx. Mais si la naissance de la ville repose sur ce que nous appellerions aujourd'hui une coupure « primaire/tertiaire », comment analyser la diffraction introduite par le développement « secondaire », et plus précisément par l'accumulation industrielle capitaliste ?

Dans nos travaux antérieurs, nous avons montré comment l'articulation de l'accumulation capitaliste avec la persistance et la reproduction de modes de production précapitalistes avait engendré, de 1789 à 1945, un « développement inégal » des régions françaises. Certaines régions avaient vu le développement, plus ou moins harmonieux, du capitalisme industriel, d'autres étaient restées dominées par la petite production marchande, basée sur l'agriculture. L'échange inégal entre ces modes de production avait enclenché un développement inégal cumulatif de ces régions, les unes s'enrichissant, tant en force de travail qu'en profit et en capital accumulé, aux dépens des autres. Mais ces rapports, fondés sur l'échange de marchandises entre régions spécialisées dans des branches différentes, pouvaient être caractérisés comme une « articulation externe ».

Au contraire, après la Seconde Guerre Mondiale, le capital monopoliste a su tirer profit de ce « damier » de régions inégalement développées, offrant des bassins de main-d'œuvre de revenus et de qualifications variés. On a donc vu les régions se trouver intégrées à ce que nous avons appelé des « circuits de branche », avec une spécialisation régionale non plus par branche (6) mais selon les différents types de travail qui s'enchevêtrent dans la branche, et dont le fordisme autorise la disjonction.

L'articulation de ces « circuits de branches » tend à assigner aux régions trois types de « vocation » : régions de type I, pôles directionnels financiers et technologiques; régions de type II, fabrications qualifiées (ce qui suppose un « passé industriel »); régions de type III, présentant des réserves de main-d'œuvre que l'on peut considérer comme non qualifiées et à très basse valeur de reproduction, parce qu'elles sont produites par la dissolution d'autres modes ou par le déclin d'industries obsolètes correspondant à un stade antérieur de la division du travail : elles reçoivent des activités de montage (ouvriers « spécialisés »). A la limite, on pourrait même distinguer des régions de type IV, où l'exode rural a déjà été poussé si loin, dans la phase de l'articulation externe, que plus aucune industrialisation moderne n'est possible. Ces régions ont une « vocation » tertiaire bien particulière : tourisme et camps militaires.

Les vérifications empiriques confirment pleinement cette analyse. Tout d'abord, les « profils socio-écono-

miques » des régions, mais aussi des agglomérations (7), permettent de les regrouper en vastes « taches » géographiques tout à fait interprétables dans le cadre de cette théorie : il y a donc une véritable correspondance entre la proximité géographique et la typologie socio-professionnelle ; fait qui contredit radicalement la « théorie des places centrales » de Christaller, selon laquelle les villes de différentes fonctions devraient se répartir en réseau sur tout le territoire.

Par ailleurs, l'analyse des implantations industrielles récentes (8), et des déterminants de la structure des emplois des établissements industriels (9), confirme nettement la mise en place des « circuits de branche ». C'est particulièrement net en ce qui concerne le fer de lance de la « mutation industrielle » de la France : les industries d'équipement. Le centre de contrôle de l'ensemble est bien entendu la Région parisienne. L'analyse des emplois qualifiés, ainsi que de l'implantation des sièges sociaux (10), montre qu'aucune région ne peut lui faire concurrence : les différences entre régions de Province sont secondaires face à l'écart Paris-Province. Cependant, au-delà d'un certain niveau de centralisation, l'efficacité risque de diminuer. Il peut être alors intéressant de réserver à des métropoles superrégionales la direction technologique des circuits et une relative autonomie financière. En réalité, il semble n'exister qu'une région de ce genre : Rhône-Alpes. Il faudra néanmoins examiner une dernière possibilité : la mise en place d'un circuit de branche complet centré sur la métropole d'une région.

Remarquons que, chemin faisant, nous avons mis en évidence un mécanisme de polarisation spatiale d'au moins une fraction du « tertiaire » : le tertiaire lié au procès de travail, celui des techniciens et ingénieurs. Avec un résultat essentiel : à l'intérieur des circuits des branches, la division du travail concentre les emplois tertiaires techniques dans la Région parisienne et, dans une bien moindre mesure (que nous examinerons plus loin), dans un certain type de métropole, alors qu'elle crée des emplois industriels déqualifiés dans les régions périphériques ou en reconversion.

Pour nous en tenir au tertiaire interne à l'industrie, l'examen du tableau I (tiré de l'étude de M. GASPARD [5]) montre qu'effectivement le « tertiaire interne » lié au processus de travail (produit de la dissociation du travail intellectuel et du travail manuel) ne se développe que dans un certain type de région (qui exclut, dans le cas présent, même le Nord), mais ne se limite pas à la Région parisienne; en revanche, le « tertiaire interne » lié à la circulation du capital ne se développe vraiment qu'en Région parisienne, et surtout à Paris.

(7) Pour les régions voir QUELENNEC [12], pour les agglomérations voir PUMAIN [11]. Ces deux auteurs utilisent des techniques sophistiquées de classification automatique.

(8) Voir HANNOUN et TEMPLE [6].

(9) Voir GASPARD [5].

(10) Voir BRICQUEL [2].

(6) On parle ainsi souvent de « déspecialisation régionale » (voir par exemple DURRIEUX [3]) sans voir les formes d'une nouvelle spécialisation.

Ce qui tend déjà à nous faire rejeter la thèse du « retard », et confirme la thèse de la polarisation structurelle interrégionale. Mais, pour qu'elle soit pleinement vérifiée, il faut tester sa validité sur l'ensemble des fractions du tertiaire, sans se contenter d'un raisonnement par induction. Nous devons nous attendre en effet à ce que la structure du procès de travail (du moins en ce qui concerne le rapport surqualification/déqualification) « rayonne » de l'industrie d'équipement à l'industrie tout entière, de celle-ci au tertiaire « externe » directement lié à la mise en valeur des capitaux, et au tertiaire tout entier.

III. LES DISPARITÉS RÉGIONALES DE L'EMPLOI TERTIAIRE : LES ENSEIGNEMENTS DU RECENSEMENT DE 1975.

Nous nous sommes appuyés sur le dépouillement du recensement par régions, par branches d'activités économiques, par qualification, par catégories socio-professionnelles. Je ne m'étendrai pas ici sur les difficultés dues à la grossièreté du découpage statistique (11). La démarche est la suivante : partir du « cœur » du mouvement de l'accumulation, le procès du travail dans l'industrie d'équipement, des O.S. et manœuvres aux ingénieurs; de là, étudier la structure des qualifications dans l'ensemble de l'industrie, et dans le « tertiaire du secondaire »; enfin, étudier les qualifications du tertiaire externe. Nous avons restreint l'étude à un échantillon de 11 régions qui nous semblaient a priori représentatives des différents types du schéma théorique. Sur ces régions, nous avons calculé, pour chaque structure d'emploi considérée, un « indice de surqualification relative », en comparant le rapport du poids de la catégorie la plus qualifiée et de celui de la moins qualifiée au rapport équivalent dans la moyenne nationale (12).

(11) Nous avons respecté pour l'industrie le découpage maintenant classique : équipement, intermédiaires, consommation traditionnelle, agro-alimentaires, bâtiment, et en ce qui concerne ce qu'on appelle tertiaire nous avons regroupé les branches (nomenclature NAP) en : commerce, services aux particuliers, services aux entreprises, finances, non-marchand, transports et télécommunications. Pour les qualifications, nous avons regroupé les postes de la nomenclature DPJ en emplois industriels hautement qualifiés (SHQ), ouvriers professionnels (SOQ), ouvriers spécialisés (SOS), et en emplois tertiaires supérieurs, moyens, employés. Voir le détail dans LIPPIETZ [9].

(12) Soit, pour une population définie, A et B les parts des catégories extrêmes dans la nomenclature (DPJ ou CSP). Les indices 0 et i désignent la France entière et la région i. Notre indice de surqualification relative est :

$$I_i = \left(\frac{A_i/A_0}{B_i/B_0} - 1 \right) \times 100$$

1. La polarisation Paris-province.

Il n'existe en réalité qu'une seule région de type I en France : la Région parisienne. C'est la région la plus tertiaire (en proportion), mais c'est d'abord celle où l'industrie est la plus développée (en valeur absolue), celle où la part de l'industrie d'équipement est la plus grande, celle où, dans l'industrie (et en particulier dans l'équipement) la part des métiers productifs hautement qualifiés est la plus forte. On peut s'attendre à ce que, du point de vue de la part du tertiaire, elle soit au reste de la France ce que la ville est à la campagne.

Or, que constatons-nous ? Une domination écrasante du tertiaire parisien sur le tertiaire provincial (voir tabl. 2 et les chiffres de [1], commentés en [9]). Quantitativement d'abord, c'est-à-dire en nous en tenant au poids global des secteurs. La densité d'emplois tertiaires par rapport à la population résidente est 2,7 fois plus élevée qu'en province. La proportion du tertiaire dans l'emploi régional y est nettement plus élevée. Mais il faut y regarder de plus près. Le tertiaire induit par la population (commerces, services aux particuliers) a un poids « moyen ». Mais, si on regarde le tertiaire lié au développement capitaliste et industriel, secteur financier, services aux entreprises, la différence devient plus frappante : 5 contre 2, 7 contre 3. Elle est encore plus nette quand on se restreint à la « gestion financière » et aux « études et recherches » (13).

La division sociale du travail (entre les branches) polarise donc déjà la hiérarchie Paris-province. Il en est de même lorsqu'on se tourne vers la division du travail *au sein des branches*, c'est-à-dire vers la structure des qualifications. La surqualification relative des « cols blancs » est de + 24 à Paris, partout ailleurs elle est négative ou nulle.

La racine du phénomène est, bien sûr, dans la division du travail à l'intérieur du processus productif (voir tabl. 3). Si on compare, dans l'industrie, la part des ingénieurs et techniciens et celle des O.S. entre Paris et la province, on voit qu'elle est deux fois plus forte, pour la première, à Paris, et deux fois plus faible pour la seconde. L'indice de surqualification relative atteint la valeur + 112, et + 160 pour la seule industrie d'équipement !

La structure des qualifications du tertiaire s'impose alors de proche en proche à partir de ce foyer (voir tabl. 4). La surqualification relative, calculée à partir de ce tableau, est encore de + 46 pour le tertiaire interne à l'industrie, de + 30 pour le tertiaire externe. Remarquons qu'en ce qui concerne les seuls « services non marchands » (où pourtant les impératifs d'égalité d'accès aux services publics devraient imposer

(13) Voir l'étude du BERU [1].

TABLEAU 3
Structure des qualifications des activités internes à l'industrie en 1975.

Régions	France	Province	Rég. Par.	Rh-Alpes	Nord P.C.	Alsace	Centre	Bretagne	Midi-Pyr.	Lang. Rous.	Prov. C.A.											
Structure des emplois liés au processus de travail dans l'industrie (par rapport à l'emploi total du secondaire)																						
SHQ	8,3	7,0	13,5	8,5	6,2	5,9	6,6	5,8	8,2	6,5	8,9											
SOQ	37,7	38,0	36,5	36,4	35,8	35,6	39,0	41,9	39,0	42,8	46,5											
SOS	36,3	40,1	21,7	37,8	43,3	42,4	40,1	39,1	36,0	35,8	28,2											
Structure des emplois dans les seules industries d'équipement (par rapport à l'emploi de ces industries)																						
SHQ	13,3	10,3	21,2	12,0	10,1	8,4	8,8	8,7	17,7	11,1	15,8											
SA	17,7	14,5	26,1	17,2	14,4	13,7	13,0	12,9	21,2	24,1	17,8											
SOQ	33,4	34,3	31,0	34,1	39,8	34,7	31,8	36,0	33,0	29,8	48,7											
SOS	35,5	40,8	21,6	36,7	35,7	43,1	46,3	42,4	27,9	34,8	17,7											
Parts du tertiaire du secondaire hautement qualifié (SHQ) ou administratif (SA), dans l'emploi régional (R), par rapport au tertiaire (T), ou dans l'emploi du secteur secondaire (S)																						
	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA	SHQ	SA
R	3,2	6,7	2,7	5,7	4,9	10,2	3,8	7,7	3,0	7,0	2,7	7,5	2,7	5,6	1,7	3,8	2,6	5,1	1,8	4,0	2,8	5,1
T	6,2	13,1	5,7	11,9	7,8	16,2	8,1	16,2	6,5	15,1	5,7	15,4	5,7	12,1	3,5	7,9	5,3	10,4	3,3	7,3	4,6	8,3
S	8,3	17,4	7,0	14,6	13,6	28,2	8,5	17,1	6,2	14,5	5,9	16,0	6,6	14,0	5,8	12,9	8,2	16,0	6,5	14,3	8,9	16,2
Structure du total des emplois tertiaires de l'industrie																						
TI sup.	18,3	15,4	24,0	16,5	15,2	17,1	15,1	14,3	15,4	16,1	18,5											
TI moy.	41,5	42,3	40,0	43,0	39,8	37,1	42,1	44,0	42,6	43,3	45,3											
TI emp.	40,2	42,3	36,0	40,5	45,0	45,8	42,8	41,7	42,0	40,6	36,2											

Définition des regroupements (par rapport au code DJP) :

Source : LIPETZ [9].

SHQ = 2 + 3 (Ingénieurs, Techniciens)

SOQ = 4 (Ouvriers qualifiés)

SOS = 5 (Ouvriers spécialisés)

SA = 6 + 7 + 8 + 9 (Administratifs)

TI Sup. : 2 + 6

TI Moy. : 3 + 7

TI Emp. : 8 + 9

ser une certaine uniformisation), on trouve encore une surqualification relative de + 22.

Que la surqualification relative soit beaucoup plus marquée pour le tertiaire interne que pour le tertiaire externe est tout à fait logique, mais fort inquiétant pour l'avenir de la polarisation tertiaire. Si on regarde en effet les choses de plus près, on constate que, même pour le secteur tertiaire « pur », la différence des qualifications vient surtout de ce que sont concentrées à Paris les branches tertiaires les plus qualifiées, les plus « directionnelles », et non pas tant d'une division du travail au sein de ces branches. C'est que la division du travail (« manufacturière » en quelque sorte) au sein de ces branches tertiaires elles-mêmes n'est pas (pas encore) très développée.

En ce sens, on peut dire que le développement du secteur tertiaire n'a pas encore commencé à produire ses effets polarisants : ils sont à venir. En revanche, le développement des activités tertiaires du secondaire s'est déjà accompagné de la polarisation interrégionale. Mais, d'ores et déjà, on doit bien constater, dans l'échantillon des régions étudiées, que la région Centre, qui a vu les premières opérations de « décentralisation tertiaire », a une structure de tertiaire externe comportant à la fois la plus petite part d'emplois qualifiés et la plus grosse part d'emplois déqualifiés. La déqualification relative y atteint déjà le niveau — 24 ! Les « usines-pirates à O.S. du tertiaire » sont déjà là !

2. Le destin des vieilles régions industrielles.

Elles sont représentées dans notre échantillon par trois régions : Rhône-Alpes, Nord - Pas-de-Calais, Alsace, dont la structure des activités est semblable. L'analyse des C.S.P. tertiaires révèle pourtant une déqualification relative légère en Alsace, un peu plus prononcée pour Rhône-Alpes, et qui atteint un niveau record pour le Nord.

La seule différence importante dans la structure des activités est le poids anormalement faible de l'équipement dans le secteur secondaire du Nord. Ce trait caractérise cette région comme un ancien centre industriel obsolète : la région Nord apparaît typiquement comme une région de type II, une région spécialisée dans la fabrication industrielle. C'est la région industrielle où les ouvriers qualifiés et les techniciens sont les plus nombreux dans l'industrie d'équipement. En revanche, ce type d'industrialisation engendre un tertiaire régional assez peu qualifié, inférieur à la moyenne : et c'est ce que nous constatons dans le Nord, où il est moins qualifié que dans les deux autres régions industrielles et dans les régions « non-intégrées ensoleillées », à peine plus que dans les régions intégrées de type III (Centre, Bretagne).

Reste à expliquer la bonne qualification relative de l'Alsace, supérieure à celle de Rhône-Alpes. Ce paradoxe renvoie à l'histoire spécifique de l'Alsace,

TABLEAU 4
Structure des qualifications du secteur tertiaire en 1975.

Source : LIPPIETZ [9].

Régions	France	Province	Rég. Paris.	Rhône-Alpes	Nord-P.C.	Alsace	Centre	Bretagne	Midi-Pyr.	Lang.-Rous.	Proven.-C.A.
Structure des différentes qualifications dans l'emploi total du secteur tertiaire											
Sup.	11,0	9,7	14,5	10,7	9,0	11,4	8,6	9,4	10,7	10,7	10,9
Moy.	22,0	22,3	21,4	22,8	21,7	20,7	21,4	23,0	24,0	23,0	21,4
Emp.	46,7	46,4	47,2	45,7	46,4	45,3	48,0	44,6	46,1	45,5	47,2
Parts des différentes qualifications tertiaires dans l'emploi total de la région											
Sup.	5,6	4,6	9,1	5,1	4,2	5,5	4,0	4,5	5,3	5,9	6,7
Moy.	11,3	10,7	13,4	10,9	10,0	10,1	9,9	11,0	11,8	12,8	13,2
Emp.	24,0	22,4	29,7	21,8	21,4	22,0	22,3	21,3	22,6	25,2	29,1
Structure des emplois tertiaires du secteur "non marchand" (Administration, éducation, etc.), par rapport à l'emploi total de ce secteur											
Sup.	15,6	14,5	18,9	16,8	14,0	18,8	12,0	13,9	16,3	16,6	15,6
Moy.	27,2	29,0	21,9	30,0	31,7	27,8	26,0	29,3	29,7	27,6	23,5
Empl.	44,1	43,1	47,4	39,1	42,7	38,7	46,5	43,9	41,1	42,8	46,0
Parts des salariés dans la branche "commerce"											
	75,3	73,8	80,6	72,9	74,7	85,0	74,7	73,1	68,5	69,5	72,2

- La structure correspond aux mêmes regroupements qu'au tableau 3, sauf pour le tertiaire non marchand où nous avons isolé comme « qualification moyenne » DJP 7 (les Instituteurs). En sont donc exclues les activités secondaires du tertiaire (DJP 4 et 5).
- La salarisation est rapportée à la branche Commerce de la Comptabilité nationale (Source : Recensement 1975. Les collections de l'INSEE, D 52).

qui n'a connu que récemment la spécialisation inter-régionale dans le cadre de l'hexagone. Du point de vue de « l'ancien tissu industriel », elle était équivalente à la région lyonnaise, mais est restée relativement plus autonome. Mais Rhône-Alpes distance l'Alsace (du double, en densité) dans la branche « études et conseils aux entreprises », qui confère à la première, conjointement avec le rayonnement de ses sièges sociaux, un statut de métropole super-régionale (voir tabl. 5).

3. Le destin des anciennes régions agricoles.

D'après notre typologie théorique, deux grands destins sont possibles pour les anciennes régions agricoles : soit l'intégration aux circuits de branches extérieurement dominés, avec une spécialisation dans le montage déqualifié (région III), soit la poursuite de l'exode rural sans industrialisation (région IV).

Dans notre échantillon, le Centre et la Bretagne symbolisent deux degrés de l'intégration. Le Centre est déjà industrialisé : c'est même l'exemple type de la « déconcentration industrielle » de la Région parisienne, la part des industries d'équipement y est la plus élevée de province. Mais la structure productive dans ces industries y est aussi la plus mauvaise (le moins d'ingénieurs, le plus d'O.S.). Il ne faut pas alors s'étonner que, pour l'ensemble des C.S.P. en col blanc, le Centre ait une déqualification relative presque aussi mauvaise que le Nord. Par comparaison, la Bretagne, aussi tertiaire, bien plus agricole,

moins industrielle, apparaît aussi... beaucoup plus qualifiée quant à son tertiaire ! L'explication, c'est que justement la division capitaliste du travail a touché la Bretagne avec retard. Mais la structure des emplois dans les industries d'équipement s'aligne sur la pyramide caractéristique des régions de type III (peu d'ingénieurs, beaucoup d'O.S.), alors que la structure d'ensemble de l'industrie bretonne reste encore caractéristique de la petite industrie à caractère artisanal (plus d'ouvriers qualifiés que d'O.S.).

Les tenants des thèses conjuguées de Rostow et de Colin Clark, qui espèrent un « décollage industriel » suivi d'une tertiarisation post-industrielle, région après région, devraient réfléchir à cet exemple. Si l'industrialisation doit s'y poursuivre comme elle l'a fait jusqu'ici, la Bretagne « rattrapera » sans doute le degré d'industrialisation du Centre ... mais ce sera sur la base d'une déqualification relative de son tertiaire. A moins ... à moins que ne soit possible la mise en place de circuits de branches entières, centrés dans la région elle-même.

Or nous avons un exemple de ce qui est possible : la région Midi-Pyrénées. Celle-ci, bien que plutôt de type IV (si l'on considère ses flux migratoires) présente une assez bonne qualification tertiaire, ce qui n'a rien de remarquable, nous le verrons, dans le Midi, mais surtout elle présente une forte qualification de son tertiaire interne à l'industrie : la part des techniciens et ingénieurs y talonne Rhône-Alpes. L'explication est évidente : c'est le poids de l'industrie aéronautique. On peut cependant se demander pourquoi cet effet ne joue pas en ce qui concerne la

Bretagne, où l'électronique aurait pu jouer le rôle de l'aérospatiale. Rennes a d'ailleurs le profil socio-professionnel de Toulouse. Une raison, me semble-t-il, est que, dans les deux cas, la régulation sociale de ces régions dominées supposait un flux constant de jeunes émigrants. Mais, alors qu'en Bretagne c'était un flux d'émigrants non qualifiés, en Midi-Pyrénées, comme dans le Midi méditerranéen, c'était un flux d'émigrants plus qualifiés (au moins par l'enseignement primaire et secondaire). Le circuit de branche mis en place dans la phase de l'intégration est un peu à l'image du type d'émigration dans la phase précédente.

Là encore, ce phénomène est assez inquiétant pour l'avenir. Seule une politique extrêmement volontariste, profonde et prolongée, opérant sur l'ensemble du tissu social, peut donc significativement élever la qualification du tertiaire de l'Ouest, en permettant d'y implanter des circuits de branche complets. Mais le plus probable, c'est que les centres de recherche se développeront dans le Sud (en Provence-Côte d'Azur) et les centres de fabrication et de montage dans le Nord et l'Ouest... si la nouvelle division internationale du travail ne les rejette pas dans le Tiers Monde !

TABLEAU 5

Densité des services aux entreprises en 1971.

	Alsace	Bretagne	Nord	Rhône-Alpes
Etudes et conseils	117	36	85	230
Gestion financière	140	76	99	120
Services aux entreprises	192	68	95	142

Source : BERU [1].

4. Les « régions ensoleillées » : déjà « post-industrielles » ?

Ces dernières remarques attirent notre attention sur les régions qu'on serait tenté de qualifier de type IV (par le poids de leur agriculture, leur faible industrialisation, la désertification — ou la crise imminente — de leur campagne, etc.), mais qui frappent par leur densité et leur qualité tertiaire : Languedoc-Roussillon et Provence-Côte-d'Azur. Leur tertiaire y apparaît à tous points de vue équilibré, et même souvent surqualifié.

Deux des raisons déjà invoquées se retrouvent ici : ces régions étant moins « intégrées » connaissent moins la polarisation capitaliste, la généalogie de leur tissu urbain en fait des régions d'émigration qualifiée. Les lycées et les universités y servent souvent, comme dans le Mezzogiorno italien, d'aires de stockage de chômeurs déguisés, issus de la petite bourgeoisie traditionnelle. Ces deux raisons se conjuguent pour engendrer un type bien particulier de prolifération tertiaire, qui n'a rien à voir avec la prolifération du tertiaire capitaliste développé de la Région parisienne, mais au contraire avec le type de tertiaire,

souvent parasite, voire clientélaire, des pays et régions dominés : le tertiaire italien ou grec, par opposition au tertiaire anglo-saxon ou allemand. Cependant, il serait erroné de voir dans ce tertiaire méridional un simple camouflage du chômage latent, en particulier du chômage des diplômés. Au moins en partie, ce tertiaire correspond à une véritable division interrégionale du tertiaire moderne : tourisme, santé, etc.

Mais il y a mieux. En Provence-Côte-d'Azur, on s'aperçoit que la surqualification relative du tertiaire touche même le tertiaire du secondaire, et de façon particulièrement nette celui de l'industrie d'équipement : le rapport ingénieurs/O.S. atteint des niveaux parisiens ! Bien sûr, le résultat est beaucoup moins brillant quand on rapporte la part des emplois hautement qualifiés de l'industrie à la population active régionale ! Mais il faut reconnaître que la décentralisation des emplois hautement qualifiés de l'industrie sur la Côte-d'Azur est maintenant statistiquement sensible.

Deux tissus tertiaires se superposent donc dans ces régions méditerranéennes : celui d'une région sous-développée (c'est-à-dire développée de façon difforme par la domination externe), et un tertiaire capitaliste très moderne et qualifié : tourisme moderne, centres de santé spécialisés, recherche universitaire et même industrielle. N'assisterait-on pas à un phénomène semblable à la croissance du « Nouveau Sud » américain, qui s'accompagne de la poursuite de l'exode de main-d'œuvre peu qualifiée vers les régions industrielles du Nord-Est, de la création d'usines dans le Sud pour une main-d'œuvre peu syndiquée et à bas salaire, mais en même temps d'un solde migratoire de main-d'œuvre hautement qualifiée du Nord-Est vers le Nouveau Sud ?

Si c'est le cas, il faut étudier avec la plus grande attention les flux de personnes, pour éviter l'illusion d'un passage direct de ces régions d'un stade « pré-industriel » au stade « post-industriel ». En réalité, il semble plutôt que le tertiaire moderne qui s'installe en Languedoc-Roussillon achève de ruiner le tertiaire et le primaire local, bloque le développement du secondaire, contraint la jeunesse à l'exode, alors que les emplois tertiaires modernes sont occupés par des immigrants (qui sont d'ailleurs parfois d'anciens Occitans de retour au pays). Et les emplois hautement qualifiés, même industriels, ne sont pas forcément des postes de décision.

ESSAI DE CONCLUSION.

De tout ce qui précède résulte au moins une certitude. C'est que la croissance de l'emploi tertiaire n'a pas en soi de vertu « égalisatrice » entre les régions, et qu'au contraire elle est le terreau d'une double potentialité polarisatrice : soit que le tertiaire se

développe par division du travail (agricole ou industriel) entre sa composante manuelle et sa composante intellectuelle, ces composantes se répartissant dans des régions différentes au sein des circuits de branches primaires et secondaires; soit qu'au sein du secteur tertiaire lui-même se développe la division du travail entre les activités de commandement et celles d'exécution.

L'étude synchronique de la population active en 1975 montre un état de polarisation interrégionale du tertiaire calqué sur la polarisation des qualifications du secteur qui fut le moteur de la croissance française de l'après-guerre: l'industrie d'équipement. Diachroniquement, il faut se contenter de l'évolution de la structure « C.S.P. en col blanc » depuis le recensement de 1962 (tabl. 6). La Région parisienne double sa surqualification relative, la Bretagne perd sa surqualification relative, Rhône-Alpes qui était à la moyenne nationale devient relativement déqualifiée, seul le Languedoc-Roussillon reste stable! Les thèses du « retard à la tertiarisation », ou celles qui ne mettent en avant que la désécialisation interrégionale entre branches (en oubliant la spécialisation croissante entre qualifications!) sont ainsi battues en brèche. La tertiarisation de la société est la sœur jumelle de la polarisation interrégionale, elles dérivent d'une cause unique: la forme de la division du travail imposée par l'accumulation capitaliste, et elles s'approfondissent de conserve.

TABLEAU 6
L'évolution de la surqualification relative.

Région	1962			1975			Surqualification relative			
	CS	CM	E	CS	CM	E	CS/E	1962/1975	CM/E	1962/1975
France	4,0	7,8	12,4	6,7	12,7	17,7				
Ile-de-France	7,4	12,4	20,8	11,8	18,9	24,0	+ 10	+ 24	- 5	- 2
Rhône-Alpes	3,7	7,8	11,4	6,2	17,9	17,5	0	- 7	+ 5	+ 3
Languedoc-Roussillon	3,3	7,3	10,2	6,2	12,0	16,1	0	0	+ 14	+ 3
Bretagne	2,2	5,1	6,3	4,8	10,7	12,9	+ 8	- 1	+ 27	+ 15

Source: LIPIETZ [9].

Il faut donc radicalement remettre en cause, non seulement les théorisations optimistes sur l'évolution spontanée vers une ère post-industrielle régionalement équilibrée, mais encore une vision quelque peu statique des relations entre un « centre » (industriel et tertiaire) et une « périphérie » (agricole). Dès l'instant que ces relations sont comprises comme la dimension spatiale de la dynamique du capitalisme, rien n'interdit de concevoir une industrialisation, voire une tertiarisation, de la périphérie. Mais il s'agit alors d'une industrialisation, ou d'une tertiarisation, « difformes », « mutilées », dominées.

Certes, il existe des contre-tendances, ou du moins des pôles de résistance. Ainsi de la résistance en Alsace d'un tissu urbain autonome et relativement

complet, des tentatives de la région Rhône-Alpes de s'affirmer dans un rôle de métropole super-régionale, de la mise en place de circuits de branche complets centrés en province (aéronautique toulousaine), ou de la spécialisation de certaines régions dans certaines fonctions tertiaires hautement qualifiées (recherche universitaire et industrielle en Provence - Côte d'Azur). Mais elles s'inscrivent toutes dans la mise en place d'une hiérarchie interrégionale, centrée à Paris ... ou à l'Etranger!

Nous touchons là un point décisif: ces contre-tendances ne peuvent être consolidées (au prix d'une politique très volontariste d'Aménagement du Territoire) que si la place de la France dans la division internationale du travail n'est pas globalement remise en cause par la crise! Mais c'est aborder là un plus vaste sujet ...

Manuscrit prêt en août 1979.

RÉFÉRENCES

- [1] BERU, *L'emploi tertiaire et les régions*, Polygraphié, Paris, 1975.
- [2] BRICQUEL, V., « Dépendance et domination économique interrégionale ». *Economie et Statistique*, n° 80, 1976.
- [3] DURRIEUX B., « La décentralisation des emplois est surtout le fait de l'industrie ». *Economie et Statistique*, n° 62, 1974.
- [4] FREYSSINET M., *La division capitaliste du travail*, Paris, Savelli, 1977.
- [5] GASPARD M., « Comment se déterminent les structures d'emploi des établissements industriels? ». *Economie et Statistique*, n° 67, 1975.
- [6] HANNOUN M., et TEMPLE P., « Les facteurs de création et de localisation des unités de production ». *Economie et Statistique*, n° 68, 1975.
- [7] LIPIETZ A., « Structuration de l'espace, problème foncier et aménagement du territoire ». *Environment and Planning A*, vol. 7, 1975, p. 415-425.
- [8] LIPIETZ A., *Le capital et son espace*, Paris, Maspéro, 1977.
- [9] LIPIETZ A., « La dimension régionale du développement du tertiaire ». *Travaux et Recherches de Prospective*, n° 75, 1978.
- [10] LIPIETZ A., *Crise et inflation: pourquoi?*, Paris, Maspéro, 1979.
- [11] PUMAIN D., « La composition socio-professionnelle des villes françaises: essai de typologie par analyse de correspondance et classification automatique ». *L'Espace géographique*, n° 4, 1976, p. 227-238.
- [12] QUELLENNEC M., « Différences et ressemblances entre régions françaises ». *Les Collections de l'INSEE*, R 12, 1973.
- [13] THÉVENOT L., « Les catégories sociales en 1975: l'extension du salariat ». *Economie et Statistique*, n° 91, 1977.